Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Jean ROTTNER, Président

Séance du 30 octobre 2018

SOUS-PRÉFECTURE de MULHOUSE

Nombre de présents :	54
Nombre de droits de votes :	92
Pour :	92
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
24 octobre 2018

n° DL30102018-AGF-02

Présents (54) : Mme BAMOND, M. BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPRIER, DUSSOURD, EBERLIN, EICHER, FISCHER, FREY, FRIDERICH, Mme GERHART-GROH, MM. GOEPFERT B., GOEPFERT G., Mmes GOLDSTEIN, GRISEY, MM. GRUN, HATTENBERGER, HAUSS, HAYE, HILLMEYER, HIRTH, ISSELE, IVAIN, KIMMICH, KOLB, LAUGEL, LECONTE, METZGER, Mmes MILLION, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, NOBEL, NOTTER, Mme PLAS, MM. POCHON, POWIELAJEW, RAPP, Mme RAPP, MM. RICHERT, ROTTNER, Mmes SCHELL, SORNIN, STIMPL, MM. STOCKER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLF

Excusés (26) : MM. BERGDOLL, BITSCHENE, BOCKEL, BOURGUET, ENGASSER, FREUDENBERGER, Mme GASSER, MM. HOME, IFFRIG, JORDAN, JULIEN, Mmes KEMPF, KLAKOSZ, LUTZ, M. MAITREAU, Mme MOTTE, MM. MUTH, RAMBAUD, SCARAVELLA, Mme SCHMIDELIN BEN M'BAREK, MM. SCHNEBELEN, SPIEGEL, Mme STRIFFLER, MM. STRIFFLER, TRIMAILLE, Mme ZELLER

Absents (16) : MM. BERBETT, BLANGENWITSCH, DUMEZ, FUCHS, HUBER, Mme JENN, MM. JOURDAIN, MOSSER, Mme OTT, MM. OTTER, PULEDDA, SALZE, SCHILLINGER, Mme SCHWEITZER, M. WALTER, Mme WINNLEN

Ont donné procuration (11) : MM. BOURGUET, FREUDENBERGER, Mme GASSER, MM. HOME, JORDAN, MUTH, RAMBAUD, SCARAVELLA, Mme STRIFFLER, M. STRIFFLER, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, NAZON, PERRET, REISS, Mmes URSPRUNG, ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°3 de l'ordre du jour
Rapport d'orientation budgétaire 2019

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

En l'occurrence, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-6 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose :

«(...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...)».

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 CGCT sont applicables aux EPCI et donc a fortiori aux syndicats mixtes.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités, en l'absence de décret d'application.

SOUS-PRÉFECTURE de MULHOUSE

Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- approuve le rapport d'orientation budgétaire, qui donne lieu à la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Déposé à la Sous-Préfecture
de Mulhouse, le 08 NOV. 2018
et exécutoire à compter de cette date
Pour le Président
et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la région Mulhousienne

Pour extrait conforme
Pour le Président
et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la région Mulhousienne

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Rapport d'orientation budgétaire

2019

SOUS-PRÉFECTURE
de MULHOUSE

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.
S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Présentation de la structure

Le Sivom de la Région mulhousienne est un établissement public local créé en 1968.

Il assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Transformé en syndicat « à la carte » en 1993, le Sivom de la Région mulhousienne permet aux communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

Nous représentons aujourd'hui 28 membres regroupant 53 communes et totalisant une population d'environ 292 000 habitants.

Notre syndicat n'est pas doté d'une fiscalité spécifique : les communes contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui, avec la redevance assainissement directement perçue auprès des usagers.

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Evolution des effectifs

Le Sivom fonctionne avec du personnel mis à disposition par la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le tableau des emplois fait l'objet d'une actualisation régulière pour prendre en compte les modifications qu'imposent le maintien d'un bon niveau de fonctionnement des services et l'évolution des missions et compétences.

L'état du personnel du syndicat est de 25 agents à temps complet et 2 agents à temps non complet répartis entre la filière administrative et la filière technique.

A ce personnel s'ajoute 16 emplois à temps complet affectés au budget collecte sélective des déchets pour la mission d'ambassadeur du tri.

Sivom RÉGION MULHOUSIENNE

Structure de la masse salariale (filière administrative) :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL			
	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Evolution
Traitements indiciaires	1 010 203	991 257	-1,9%
NBI	17 733	21 039	18,6%
Régimes indemnitaires	194 689	165 900	-14,8%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	11 472	9 835	-14,3%
Heures supplémentaires	0	0	
Vacations (emplois aidés compris)	7 225	8 488	17,5%
Astreintes	6 335	6 179	-2,5%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	27 941	24 325	-12,9%
Autres charges de personnel (hors paie)	6 863	15 733	129,2%
CA	1 282 462	1 242 757	-3,1%

La masse salariale est en baisse de -3 % sur 2017 par rapport à 2016 pour un effectif ETP qui passe de 26 à 25 en 2017, soit une baisse de 1 ETP.

Durée effective de travail de l'année 2017 :

Depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, le SIVOM applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées.

Répartition par catégories :

Catégories	2016	2017
A	7	5
B	10	11
C	9	9
TOTAL	26	25

La prévision d'évolution des effectifs en 2018 met en exergue une stabilisation du nombre d'agents à périmètre constant.

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Le budget de la collecte sélective

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Situation à fin 2017

Le budget « collecte sélective » retrouve en 2017 un niveau satisfaisant d'autofinancement (taux d'épargne > 10% des recettes), et ce pour la première fois depuis 2011.

La dynamique de recettes reste très marquée (+9%), pour la 4ème année consécutive, tirée cette fois par les recettes éco-emballages (+0,7 M€), tandis que la progression des dépenses courantes se limite à 1,2%, portant l'épargne brute à 1,1 M€.

De la sorte les **investissements** de l'année (1,0 M€) ont pu être intégralement autofinancés, et l'annuité d'emprunt couverte, sans contracter de nouvelle dette et sans creuser le fonds de roulement.

La solvabilité du budget collecte sélective est bonne à la fin de 2017, même après réintégration du fonds de roulement négatif dans l'encours : le rebond de l'épargne récurrente permet en effet de ramener la capacité de désendettement à 3,2 ans (1,6 ans hors fonds de roulement).

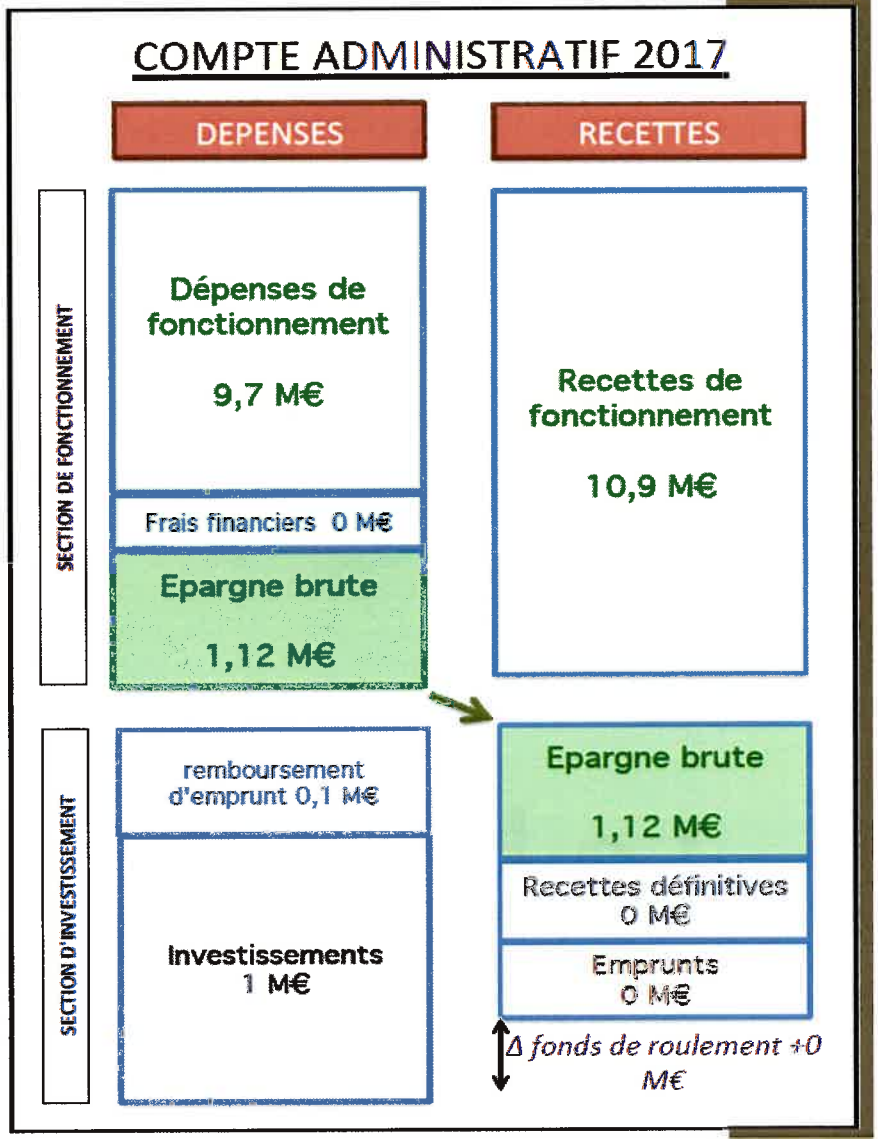

Sur le plan des recettes :

Les contributions des communes, qui se situaient historiquement entre 3 et 3,5 M€, ont été significativement revues à la hausse en 2015 (4 M€) puis en 2016 (4,7 M€). La progression est moindre en 2017 (+0,1 M€), ramenant leur poids de 49 à 44% du total.

Cela témoigne du dynamisme des autres recettes, en particulier les subventions de type éco-mobilier, écofolio, etc. (qui progressent à nouveau très fortement en 2017 pour atteindre 4,2 M€, un niveau pérenne) et les ventes de matières (nouvelle progression de +6% en 2017, avant un tassement attendu sur 2018-2019).

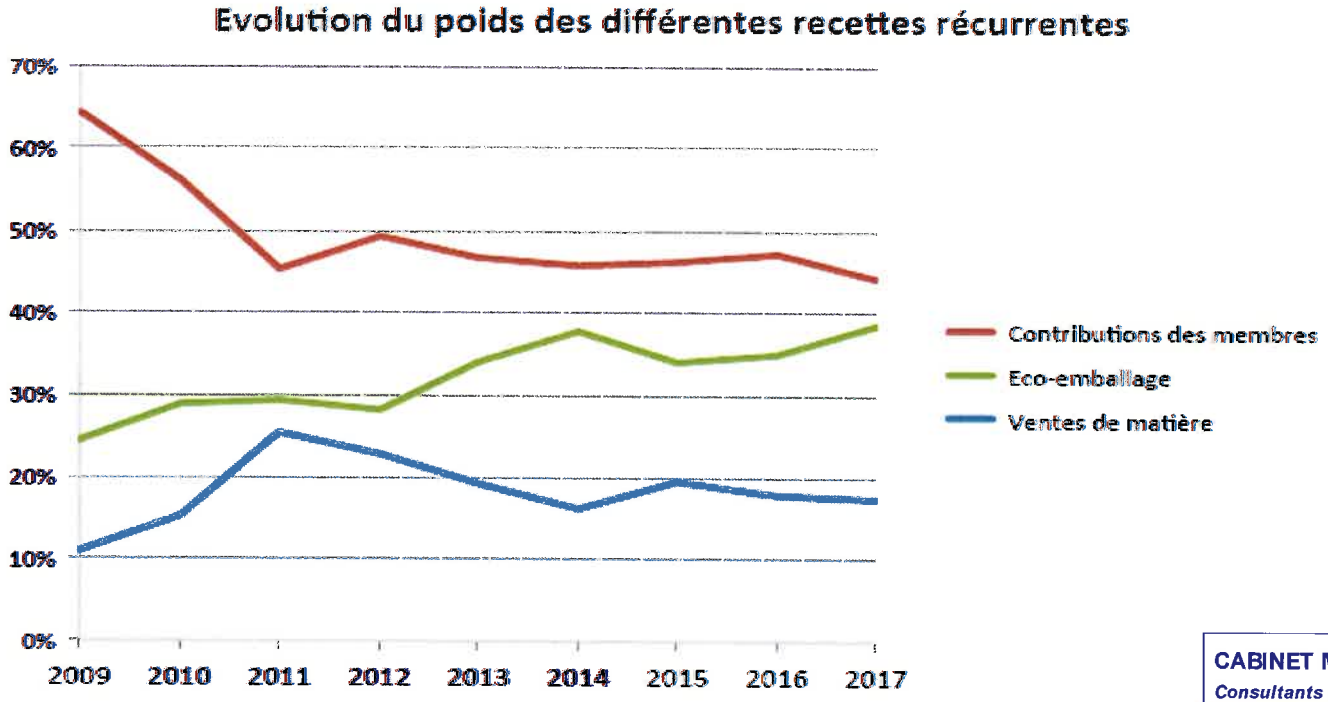

Sur le plan des dépenses :

- Les dépenses courantes connaissent a contrario en 2017 une de leur progression les plus mesurées de ces dernières années (+2,2%). La dynamique se concentre sur les contrats de prestation tandis que le poids des refacturations aux autres budgets poursuit son reflux.
- Le fonds de roulement est toutefois négatif à la fin de 2017, bien que stable au niveau atteint fin 2016 (-1,9 M€).
- Au total, ce fonds de roulement négatif à la fin de 2017 représente une dette latente pour le budget « collecte sélective » qu'il convient de prendre en compte pour dimensionner les moyens de remboursement.

Structure de financement des investissements (en M€)

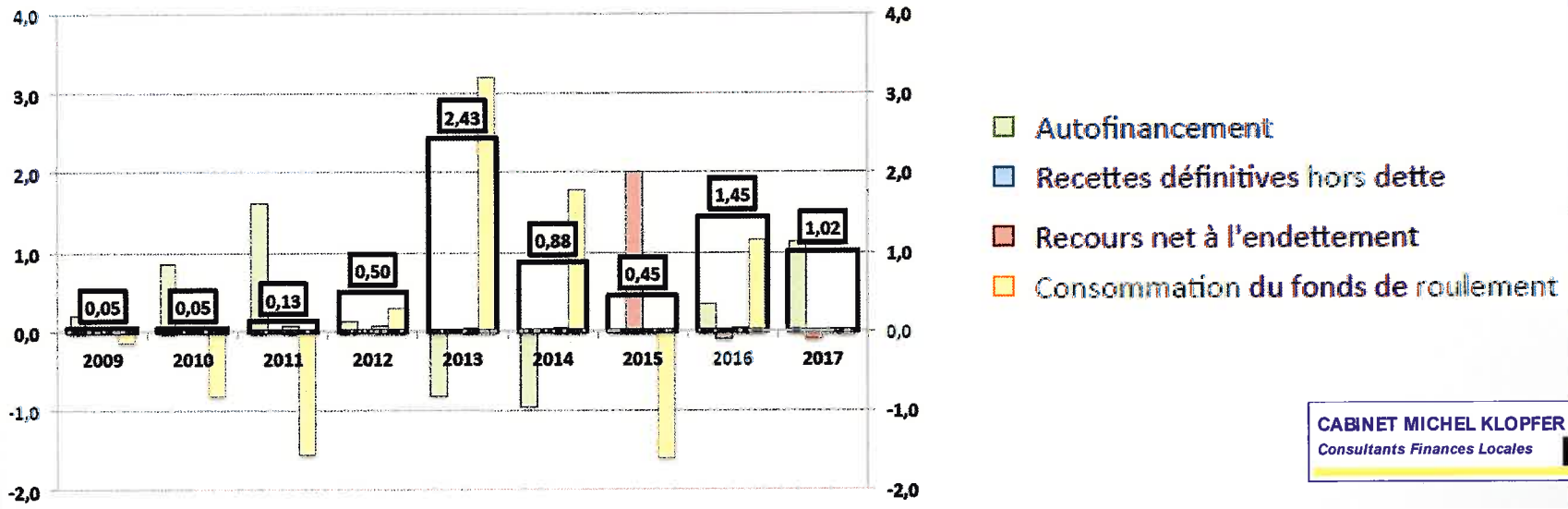

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Structure de la masse salariale :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - ambassadeurs du tri			
	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Evolution
Traitements indiciaires	429 178	419 392	-2,3%
NBI	4 826	6 726	39,4%
Régimes indemnitaires	47 436	38 136	-19,6%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	10 707	7 490	-30,0%
Heures supplémentaires	0	0	
Vacations (emplois aidés compris)	0	0	
Astreintes	0	0	
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	22 515	40 058	77,9%
Autres charges de personnel (hors paie)	4 576	9 743	112,9%
CA	519 238	521 546	0,44%

La masse salariale est relativement stable entre 2016 et 2017 (+0,44 %) pour un effectif ETP qui passe de 17 à 13 en 2017, soit une baisse de 4 ETP.

Sur 2016, cela représente 18 agents, soit 17 ETP. En 2017 les effectifs diminuent de 4 ETP : la progression des agents à temps complet a baissé au profit d'agents à temps partiel.

La prévision d'évolution des effectifs en 2018 traduit une stabilité du nombre d'agents à périmètre constant.

Encours de dette et solvabilité sur la période

L'encours de dette atteint 1,8 M€ à fin 2017 portant la capacité de désendettement à un excellent niveau de solvabilité : 1,6 années quand 15 années pourraient être tolérées.

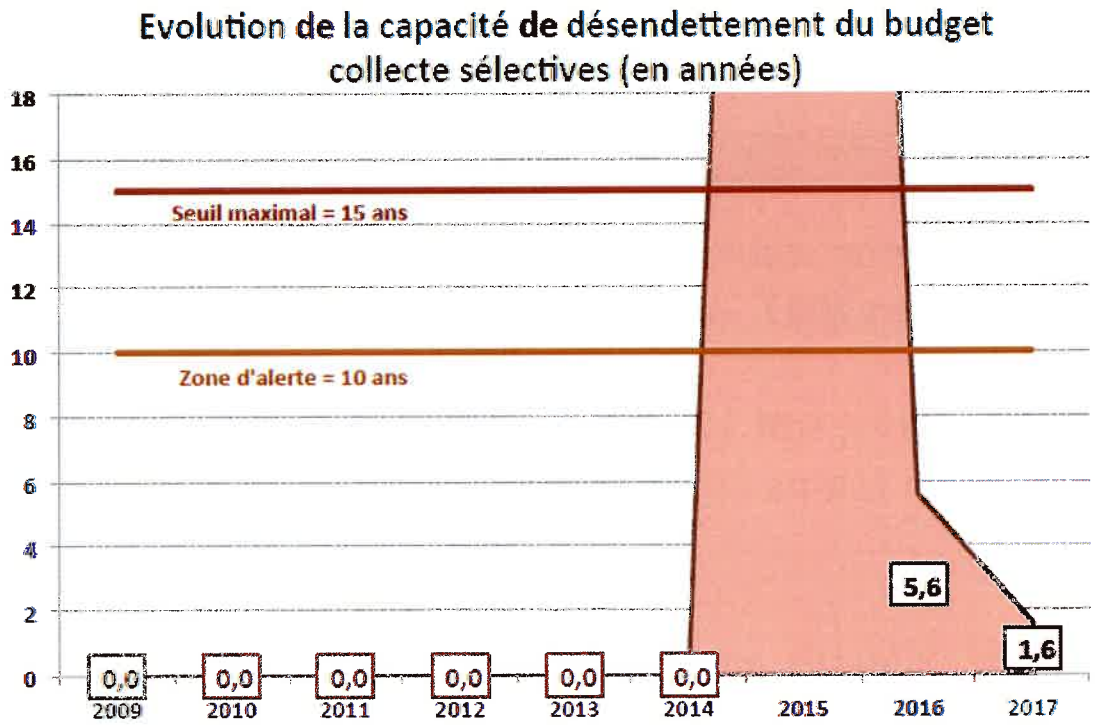

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Les projections 2019 - 2023

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Les dépenses d'investissement estimées sont les suivantes à compter de 2019 :

- 1,4 M€ en 2022-2023 pour la modernisation des déchetteries,
- 3,5 M€ au total sur 2019-2023 pour la conteneurisation,
- 1,8 M€ d'autres investissements (amélioration des déchetteries, conteneurs enterrés).

Pour pérenniser le redressement de la situation financière de ce budget, une action tant en dépenses qu'en recettes s'avère nécessaire :

- il est proposé que les contributions des membres fassent l'objet d'un ajustement à la hausse de l'ordre de 100 K€ chaque année de 2019 à 2023,
- les participations Eco-emballages sont stabilisées en 2018 à 4,1 M€ avant une progression de 1%/an,
- concernant les dépenses de fonctionnement (10,1 M€ en 2018 soit + 4,2 %) :
  - ↗ de 6,1 % sur les contrats de prestations anticipée sur 2018, puis une progression de 1,3 % / an,
  - l'ensemble des autres dépenses est anticipé en ↗ de 2 % / an,
  - les frais financiers tendent progressivement vers 0,2 M€ à l'horizon 2023 (contre 0,05 M€ en 2018).

Les projections 2019 - 2023

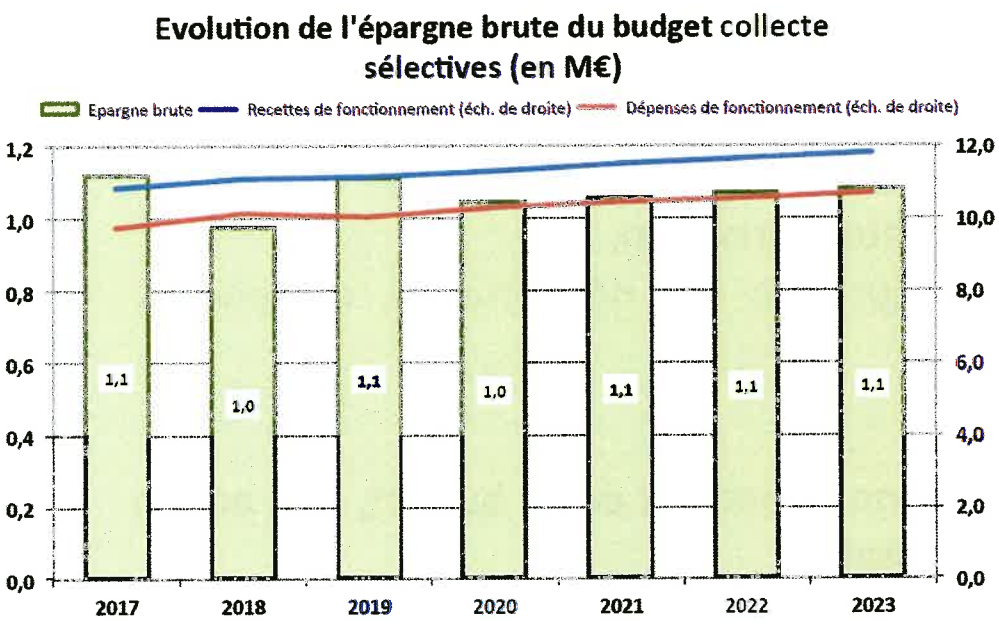

La situation resterait correcte et maîtrisée dans ce scénario en dépit d'une montée en puissance de la dette du fait d'investissements soutenus.

Le taux d'épargne brute serait stabilisé autour de 9% et la capacité de désendettement de fin de période n'excèderait pas 5 ans.

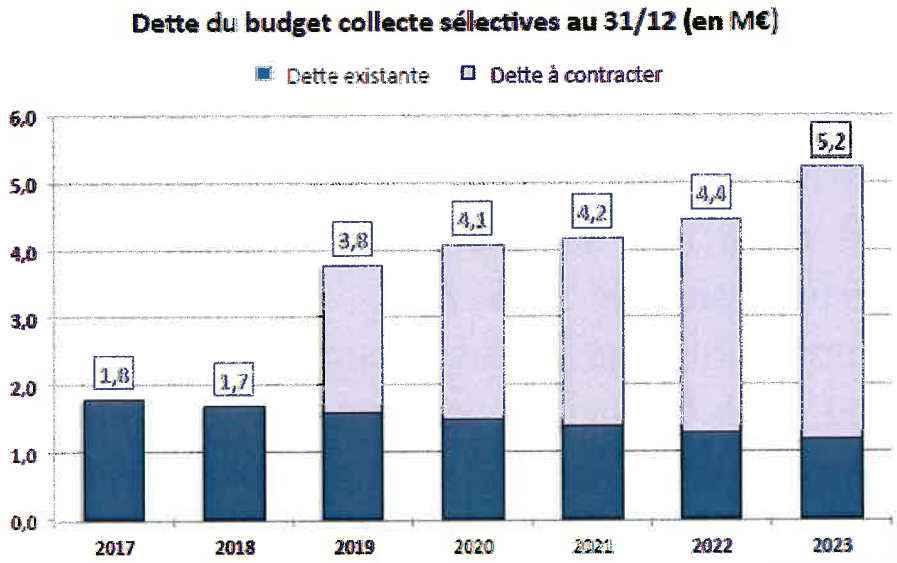

Les projections 2019 - 2023

- Le budget collecte sélective a mené sur la période récente un important effort de mise à niveau de ses recettes, qui ont doublé entre 2009 et 2017. Une nouvelle forte progression des recettes mise en œuvre en 2018, permise par un ressaut des contributions des membres de 0,4 M€ (+8,3%), a été nécessaire pour stabiliser l'épargne malgré la progression des dépenses (+4,2%, du fait d'un ressaut marqué du coût des contrats de prestation).

- La section de fonctionnement apparaît globalement stabilisée à l'horizon 2023, avec une situation de départ assainie. Une hypothèse de stabilisation des contributions des membres pourrait donc à première vue apparaître soutenable.

- Toutefois les investissements vont rester relativement soutenus ces prochaines années (1 à 2 M€ par an), générant à la fois un recours significatif à l'emprunt et une progression de la dotation aux amortissements. Dans ces conditions il résulterait de la lente érosion de l'épargne brute en cas de stabilité des contributions des membres à la fois l'entière consommation des marges d'endettement d'ici 2023 (capacité de désendettement à 12,8 ans) et des difficultés croissantes pour respecter la règle d'équilibre lors du vote du budget (0,3 M€ manquent environ pour couvrir la dotation aux amortissements de 2023).

- Un scénario moins tendu retenu pour l'élaboration du budget 2019 consisterait à mettre en œuvre une progression annuelle de 100 k€ des contributions des membres. Elle permettrait de stabiliser le taux d'épargne brute autour de 9%, un niveau acceptable, et de limiter la capacité de désendettement de fin de période à moins de 5 ans, un rythme de dégradation maîtrisé.

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Le budget traitement des résidus urbains (TRU)

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Situation à fin 2017

- **L'épargne brute du budget TRU progresse mais reste négative en 2017** (-0,5 M€, après -0,8 M€ en 2016).

- Une bonne dynamique de recettes est en effet enregistrée (+2,6%) en dépit de la stabilité des contributions des membres, grâce à la progression des tonnages industriels, particulièrement faible en 2016.

- Les dépenses courantes sont pour leur part bien maîtrisées, en hausse de +1,3% seulement sur 2017.

- **La question de la solvabilité du budget TRU ne se pose donc pas à ce stade**, et le report des résultats antérieurs permet, pour encore quelques années, d'équilibrer sans difficulté les budgets.

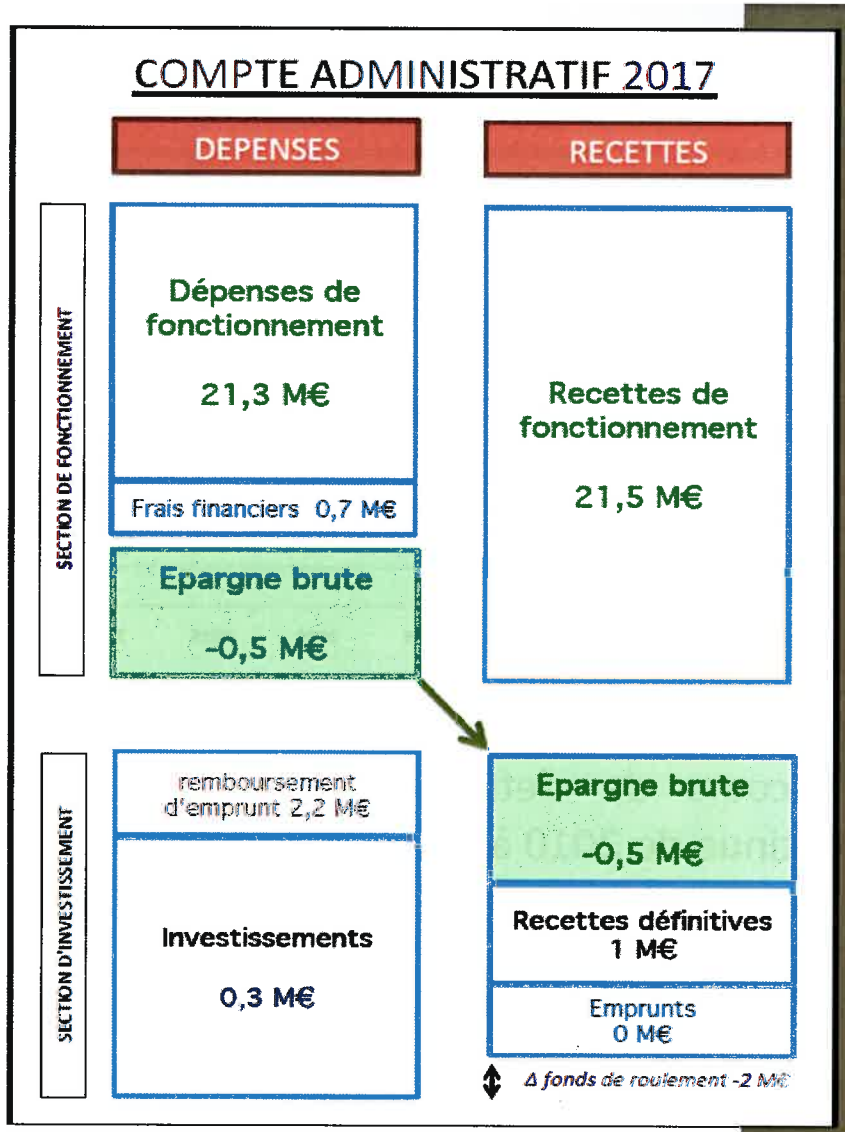

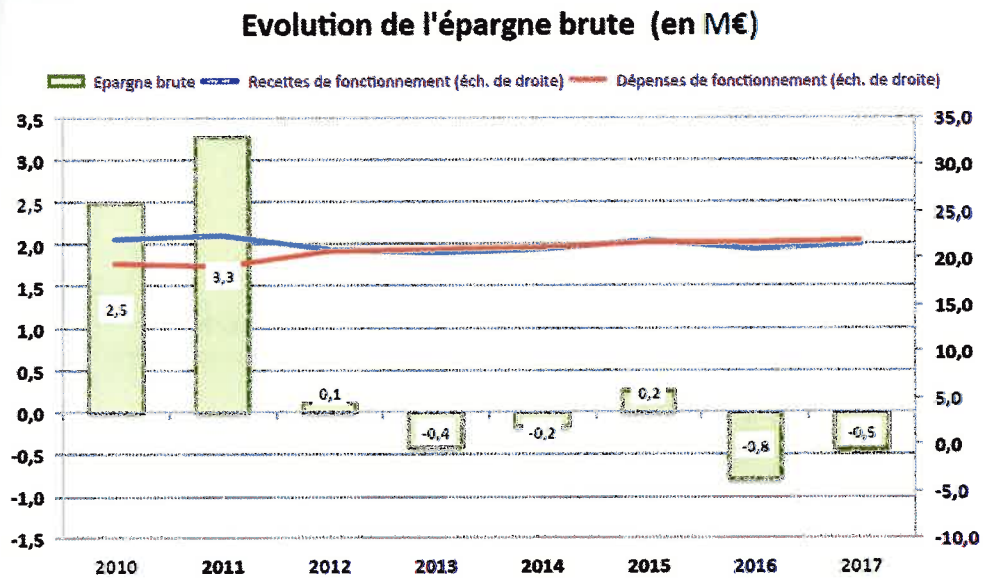

Les recettes et les charges sont globalement atones sur les années récentes, le principal facteur d'évolution de l'épargne résidant dans la volatilité des redevances perçues au titre des tonnages industriels, avec un creux ponctuel de 0,6 M€ sur 2016.

L'encours de dette a connu une baisse continue de 2010 à 2014 grâce à l'absence de nouveaux emprunts et aux remboursements anticipés en 2011.

Un ressaut intervient en 2015 du fait de la capitalisation d'une partie de la soulte de sortie de l'emprunt EUR/CHF. L'encours de dette rebondit de ce fait en 2015 et s'établit à 13,7 M€ à la fin de 2017.

Ce budget dispose cependant de liquidités importantes.

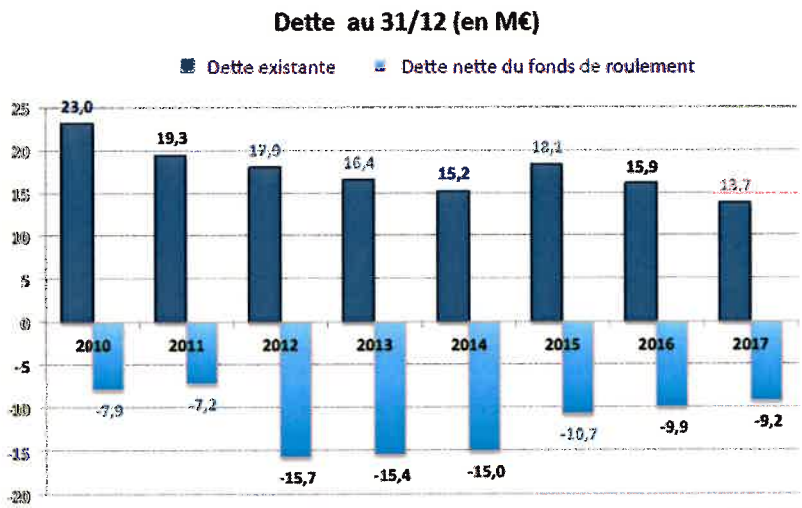

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Les projections 2019 - 2023

Sivom RÉGION MULHOUSIENNE

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les **contributions communales** sont stabilisées à leur niveau de 9,85 M€ jusqu'en 2023.

- La **redevance spéciale** revient à 3,9 M€ du fait notamment de :
  - l'anticipation à la baisse du tonnage vendu (augmentation des bio déchets),
  - la perspective d'ajustement à la baisse du prix de vente unitaire de la tonne, suite à la renégociation du contrat Novergie.

- Les **autres redevances** prennent 0,2 M€ en 2020 puis à nouveau 0,3 M€ en 2021 du fait du raccordement du réseau de chaleur domestique de Rixheim et du méthaniseur.

- Les **refacturations au titre de l'incinération des boues et des ventes de chaleur** perdent 0,7 M€ en 2020 du fait de la méthanisation (-0,4 M€ en 2019 du fait de la baisse des prix unitaires et -0,325 M€ en 2020 du fait du recul d'au moins 3.000 tonnes des tonnages traités).

- les **autres ressources** sont indexées à 1%/an,

Les projections 2019 - 2023

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- **Le coût d'exploitation de l'usine (19,71 M€ en 2017) est attendu à 20,4 M€ en 2018 (+3,5 %)**
  - Les investissements mis en œuvre, sur la méthanisation, pourraient permettre, si le rendement de l'usine est suffisamment élevé, d'observer une évolution de sens contraire sur la TGAP à compter de 2020, soit une baisse nette de la dépense de 155K€. Cette économie est réputée obtenue dans notre analyse.
  - La **renégociation du contrat Novergie** est supposée générer une **économie.**
  - Hors ces effets particuliers, l'indexation prévisionnelle à compter de 2019 est estimée à +1,0%/an.

- Les **dépenses d'énergie** connaissent un pic à 0,7/0,8 M€ en 2017-2018 du fait des interruptions de fonctionnement de l'usine (travaux liés aux échangeurs thermiques). Ce poste est supposé revenir à 0,55 M€ à compter de 2019 puis être indexé de 4% l'an, tandis que les **autres dépenses** prennent 2 % / an.

- Les **frais financiers** sur l'encours en place sont connus à présent avec précision.

Les projections 2019 - 2023

Pour ce qui est des investissements :

- La pose d'échangeurs thermiques représente un investissement de 3 M€ au total, dont 2,4 M€ en 2018 et 0,5 M€ en 2019, générant une subvention, reçue en 2018, de 0,74 M€.
- La mise aux normes de l'UIOM coûte 0,5 M€ en 2018 et enfin la décharge de Eselacker représente un investissement d'1,8 M€ en 2018 et 0,5 M€ sur 2019.
- Les pompes à boue pèsent enfin pour 0,4 M€ en 2020.
- Au niveau des recettes, une subvention de 0,74 M€ en 2018 de l'Ademe au titre des échangeurs thermiques s'ajoute au 1 M€ par an perçu en provenance du budget assainissement (remboursement de l'avance de 10 M€ opérée en 2010).
- Aucun emprunt nouveau n'est souscrit d'ici 2023.

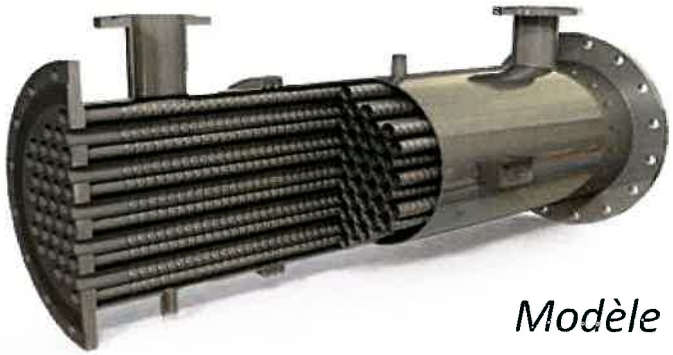

Modèle d'échangeur thermique

Les projections 2019 - 2023

La progression de 3,5% sur le coût de l'UIOM en 2018 suffit à creuser l'épargne négative de 1 M€. A partir de 2019 une amélioration est attendue, ce qui permet de stabiliser l'épargne à -0,6 M€.
Toutefois, en reprenant le résultat de l'année précédente dès le vote du budget, il reste possible d'atteindre 2021 tout en respectant la règle d'équilibre.
En revanche, à partir de 2020 et jusqu'en 2023, une hausse des contributions à hauteur de 0,35 K€ / an paraît inéluctable pour équilibrer la section de fonctionnement.

Evolution de l'épargne brute (en M€)

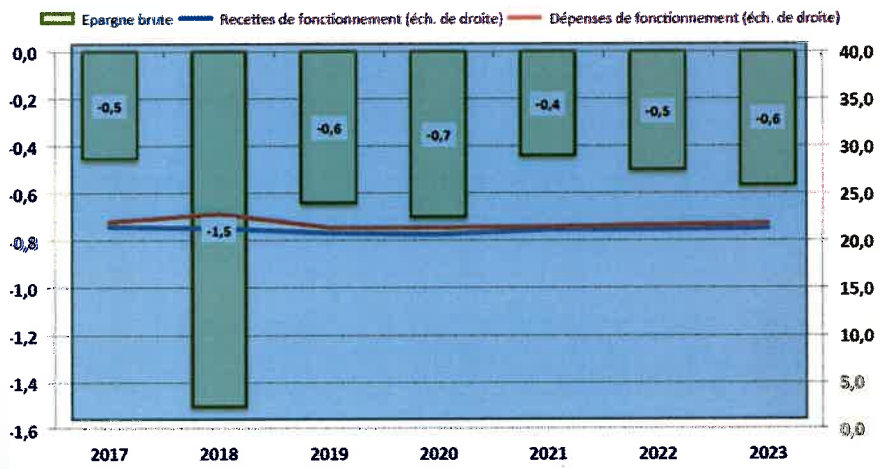

Dette au 31/12 (en M€)

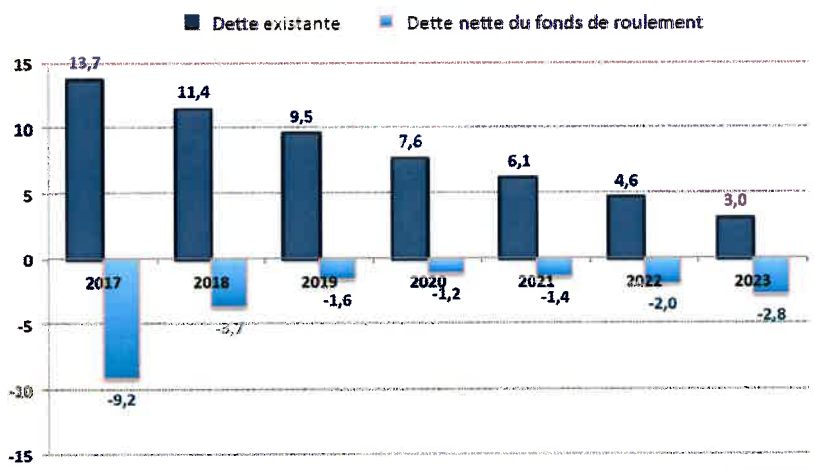

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Les projections 2019 - 2023

- Le budget TRU est dans une situation très particulière, qui résulte des pénalités reçues après la construction de l'usine d'incinération. Il dispose en effet de près de 20 M€ de réserves financières, qui permettent de gager, et au-delà, les 13,7 M€ de dette (nette de la part couverte par le fonds de soutien) figurant dans son encours.

- A ce stade, en conséquence, la question de sa solvabilité ne se pose pas, et la faisabilité budgétaire est assurée : il suffit pour équilibrer le budget de reprendre par anticipation le résultat de l'année précédente.

- L'enjeu pour le budget TRU est de piloter la consommation des excédents, tout en veillant à l'équilibre budgétaire et au remboursement de sa dette. Dans ce cadre, une trajectoire possible consisterait à stabiliser les contributions jusqu'en 2019, puis à les relever de 0,35 M€ par an de 2020 à 2023.

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Le budget assainissement des eaux usées

Situation à fin 2017

- **L'épargne brute** du budget assainissement connaît un repli en 2017, à **3,8 M€** (28 % des recettes). Les recettes courantes se tassent, en recul de 0,4 M€ (perte de client sur l'usine de Sausheim et baisse des primes d'épuration).
- La dette à fin 2016 revient à 11,6 M€.
- La capacité de désendettement ressort ainsi à 1,9 ans à fin 2017.
- Ce budget est marqué par une grande stabilité sur la période 2010-2017.
- Le produit de la redevance d'assainissement s'érode très légèrement entre 2011 et 2017, les relèvements de tarifs (2 % en 2016, 2,1 % en 2017) neutralisent la baisse tendancielle des volumes consommés.

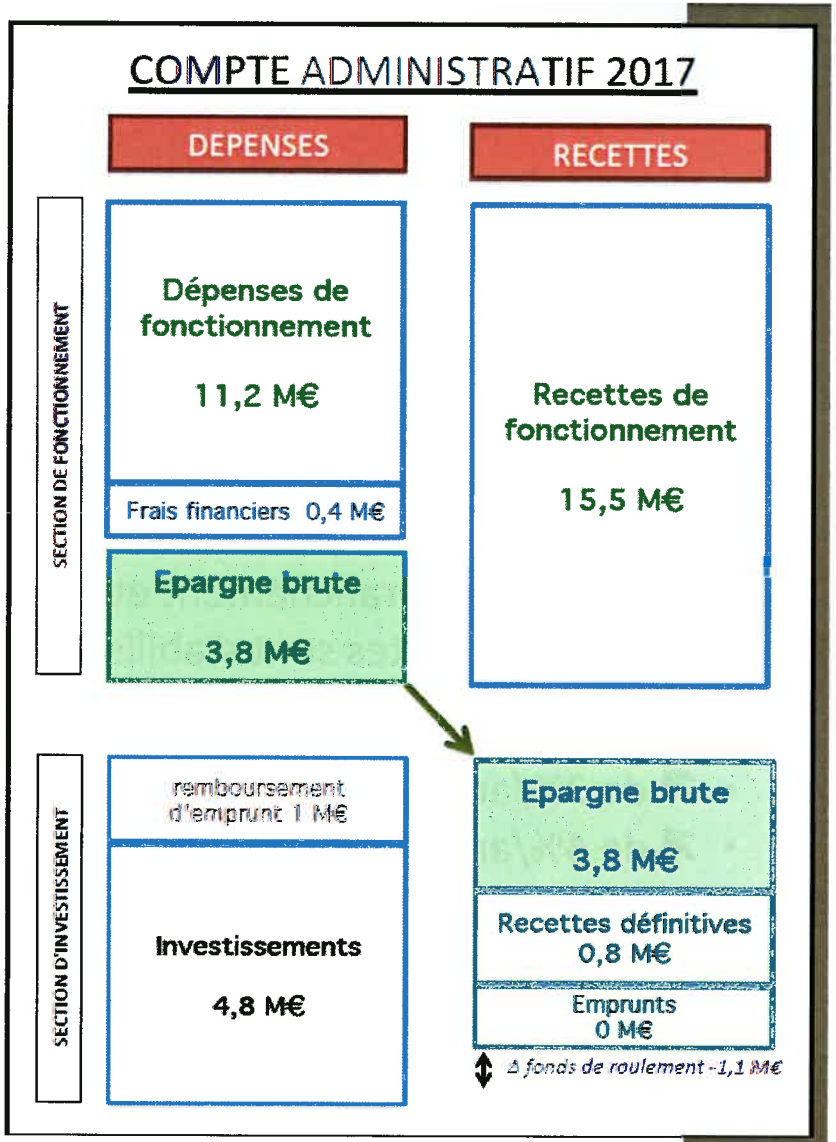

Les projections 2019 - 2023

Sivom RÉGION MULHOUSIENNE

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- la part collectivité de la redevance d'assainissement est indexée de 1% chaque année de 2019 à 2023 avec une hypothèse de stabilité de la consommation d'eau, par rapport au niveau 2018,
- des primes de résultat versées par l'Agence de l'eau (1,30 M€ en 2018, 1,25 M€ en 2017) sont supposées stables,
- les PRE/PFAC, fonction du dynamisme des constructions ↗ de 3% / an,
- les travaux de branchement et les redevances fermiers ↗ de 1,5 %,
- les autres recettes sont stabilisées.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- ↗ de 2%/an sur le coût des STEP et l'entretien des réseaux (10 M€ en 2018),
- ↗ de 4%/an sur les coûts de l'énergie (0,85 M€ en 2018),
- ↗ de 2%/an sur la masse salariale, sauf en 2019 (0,7 M€ en 2018 puis 0,75 M€).

A compter de l'entrée en service de l'unité de méthanisation (estimation : 2020), les flux de fonctionnement suivants sont pris en compte :

- économie sur les frais d'incinération des boues : 0,7 M€ d'économies en dépenses,
- coût de fonctionnement de l'unité de méthanisation : 0,85 M€ de dépenses supplémentaires,
- revenue du biogaz : 1,5 M€ de recettes supplémentaires pour 2020 et 2 M€ à partir de 2021.

Les projections 2019 - 2023

Pour ce qui est des investissements :

- **59,2 M€ d'inscription d'investissements sont pris en compte sur la période soit :**
  - 19,3 M€ sur les années 2019-2020 au titre de la gestion dynamique,
  - 12,6 M€ sur 2019-2020, au titre de la méthanisation,
  - 4 M€ en 2019 puis 3,5 M€ annuels de travaux classiques (pas de subventions reçues),
  - 9,3 M€ d'autres projets d'ici 2023.

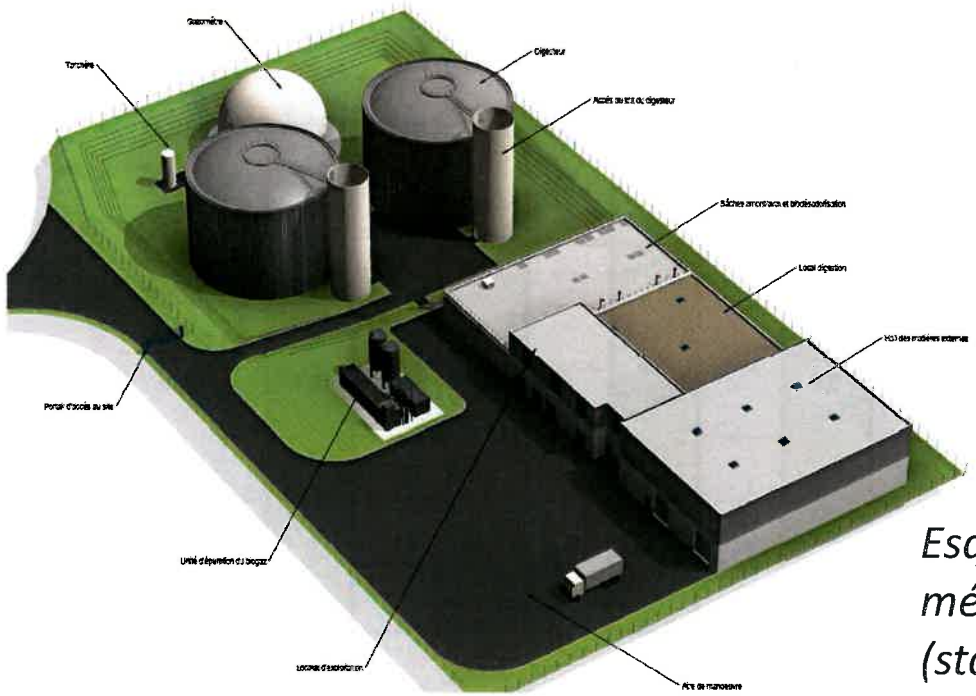

Esquisse de l'unité de méthanisation (stade étude de faisabilité)

Les projections 2019 - 2023

Un affaissement de l'épargne est attendu en 2018, du fait de la forte progression du coût des STEP(+0,5 M€ : effet avenant 4).
Un rebond de l'épargne est en revanche enregistré en 2020 avec la mise en service de l'unité de méthanisation, qui génère 2 M€ de recettes tarifaires en année pleine pour un surcoût net de fonctionnement limité à 0,15 M€, soit un gain d'épargne de 1,85 M€.

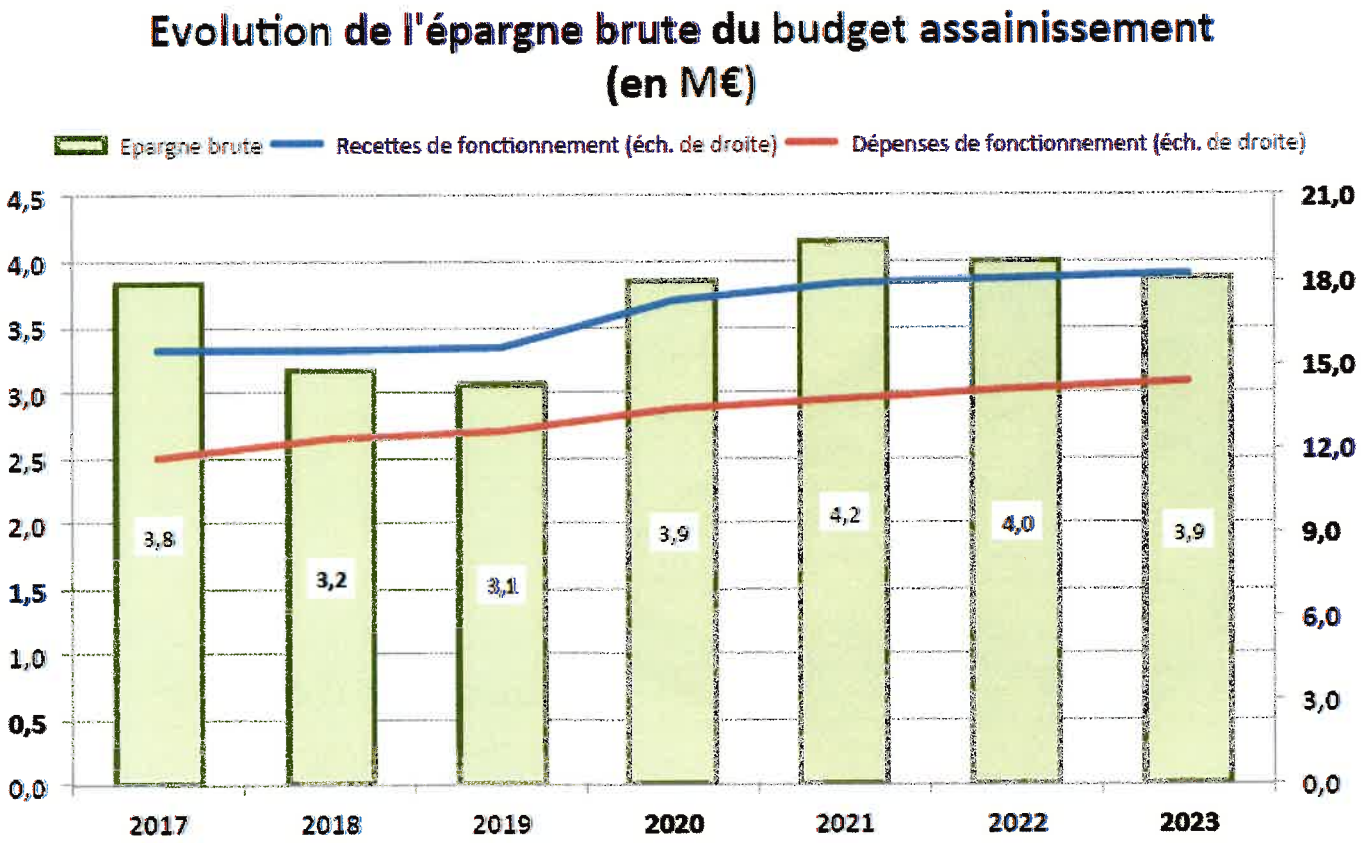

Les projections 2019 - 2023

Un pic très élevé des investissements est attendu en 2019, qui nécessitera un recours net à l'endettement de 20 M€. L'effort d'équipement reviendra ensuite progressivement vers des niveaux analogues à celui de ces dernières années (4/5 M€ annuels).

La consommation des excédents antérieurs, permet d'éviter tout recours significatif à l'emprunt en 2018, en dépit d'un effort d'équipement déjà nettement plus élevé que les années précédentes.

La dette portée par le budget assainissement connaitrait de ce fait un **pic limité à 35 M€ en 2021**, avant de se stabiliser autour de 34 M€.

La capacité de désendettement passe de 3,4 ans en 2018 à 8,8 ans en 2023. Cette dégradation correspond à une consommation partielle des importantes marges d'endettement dont dispose le budget assainissement à la fin de 2017. Elle n'a rien d'illogique compte tenu de l'ampleur des investissements.

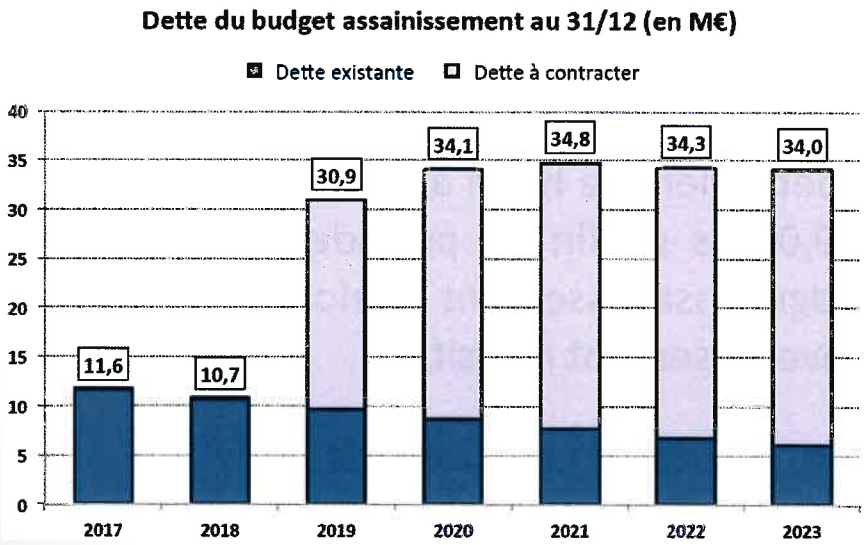

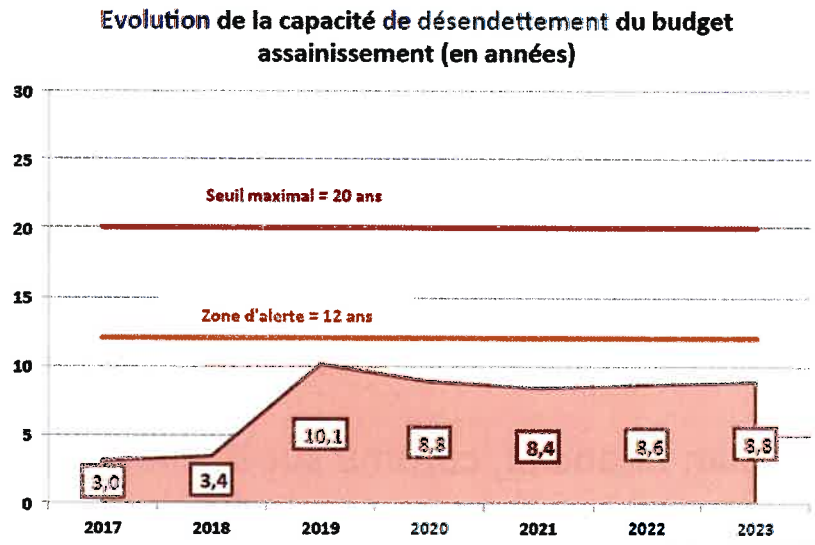

Les projections 2019 - 2023

- La stagnation des recettes constatée sur la période 2019-2023 résulte essentiellement d'une indexation des tarifs de redevance d'assainissement limitée à +1% à compter de 2018.

- Ce relèvement mesuré permettra, si les volumes consommés baissent au lieu de stagner, d'avoir encore une marge de manœuvre tarifaire pour compenser.

- L'entrée en service de l'unité de méthanisation apporte cependant 1,85 M€ d'épargne brute récurrente à compter de 2020-2021, ce qui permet de contrebalancer, et au-delà, l'érosion naturelle de l'autofinancement observée sur la période.

- Par ailleurs l'important programme d'investissement mis en œuvre (près de 60 M€ en 5 ans) peut être financé avec un recours net à l'emprunt d'environ 25 M€, le reste étant apporté par l'épargne, les subventions externes ou les excédents accumulés antérieurement (7 M€ fin 2017). La dette connaît un pic à 35 M€ en 2021, tandis que la capacité de désendettement se hisse à 10 ans en 2019 avant de revenir un peu en dessous de 9,0 ans en fin de période, un niveau encore largement acceptable pour un budget assainissement (plafond à 20 ans), en particulier au sortir d'une période d'investissement massif.

- Sur le plan financier, comme sur le plan budgétaire, le scénario est donc viable.

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

La dette au 31/12/2018

La dette du budget « COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS »

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	1	1 700 000 €	2.59%
Total dette	**1**	**1 700 000 €**	**2.59%**

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux
SFIL CAFFIL	1 700 000 €	16.50	Taux moyen à 2,59 %
	1 700 000 €		

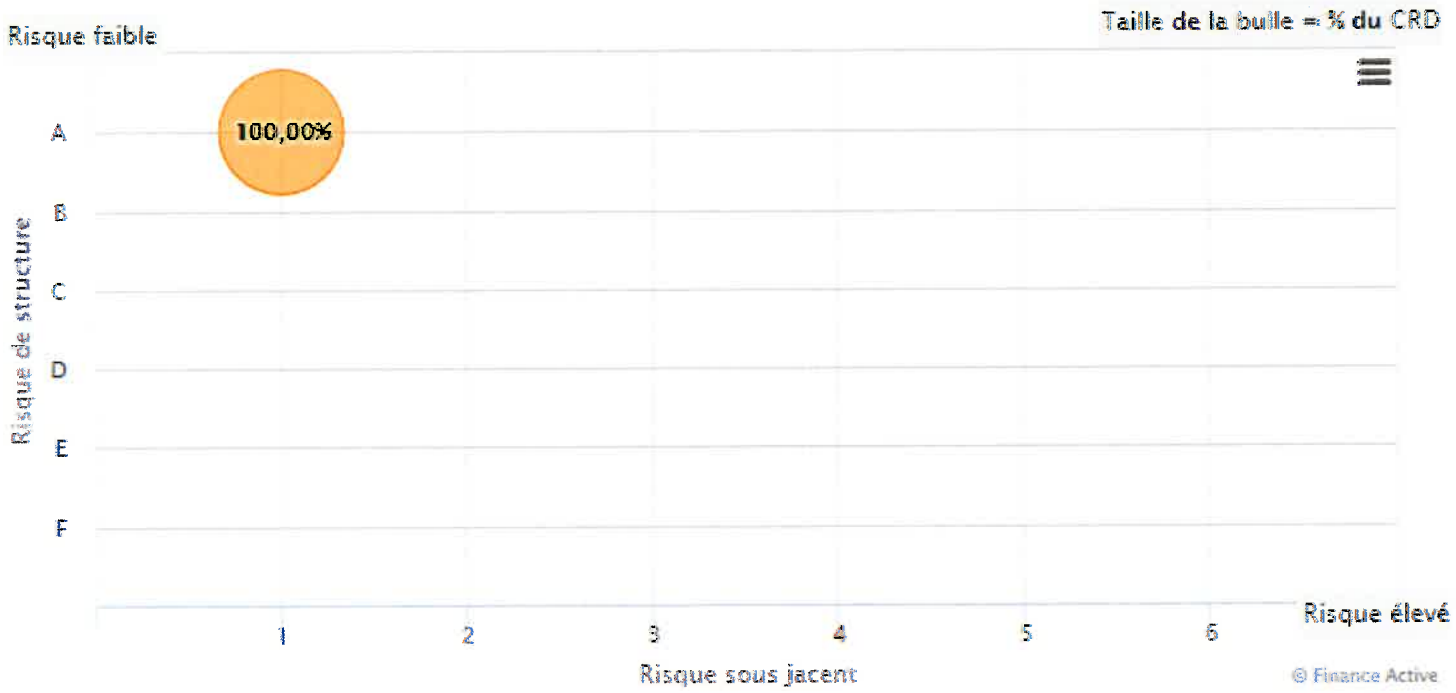

La dette du budget « TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS »

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	3	13 746 175 €	3.69 %
Revolving consolidés	1	3 459 000 €	2.68 %
Total dette	4	**17 205 175 €**	**3.48 %**

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 331 216 €	94,92 %	3.45 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Barrière hors zone EUR	873 959 €	5,08 %	4.20 %
Ensemble des risques	**17 205 175 €**	**100.00 %**	**3.48 %**

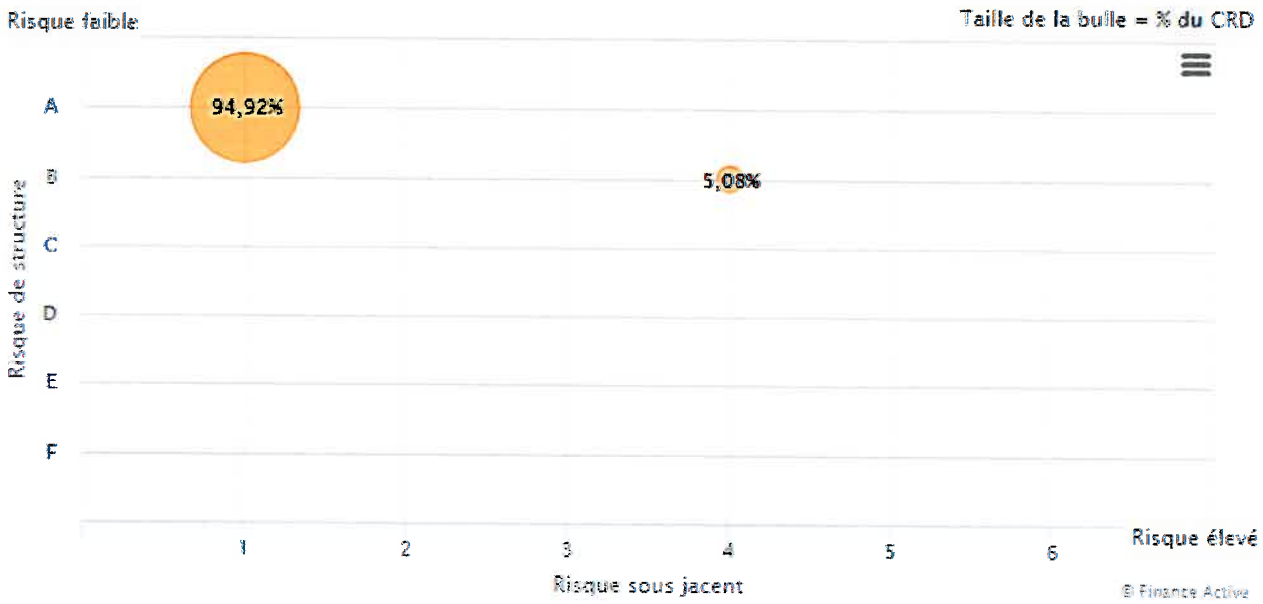

La dette du budget ASSAINISSEMENT »

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	14	10 535 272 €	3.66 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 852 022 €	93.51 %	3.58 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Barrière	683 250 €	6.49 %	4.86 %
Ensemble des risques	**10 535 272 €**	**100.00 %**	**3.66 %**

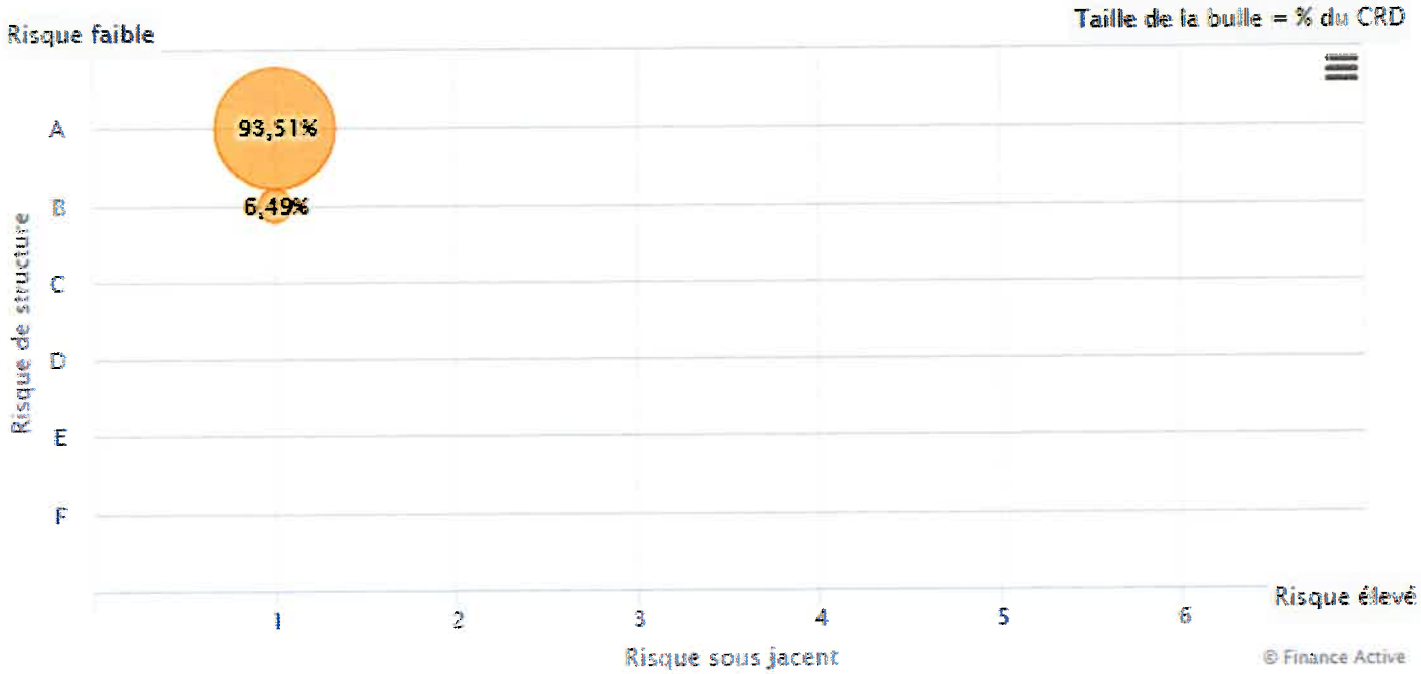

La dette globale du Sivom (toutes missions confondues)

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	17	25 981 447 €	3.61 %
Revolving consolidés	1	3 459 000 €	2.68 %
Total dette	**18**	**29 440 447 €**	**3,50 %**

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	27 883 238 €	94.71 %	3.44 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Barrière	683 250 €	2.32 %	4.86 %
Barrière hors zone EUR	873 959 €	2,97 %	4.20 %
Ensemble des risques	**29 440 447 €**	**100.00 %**	**3.50 %**

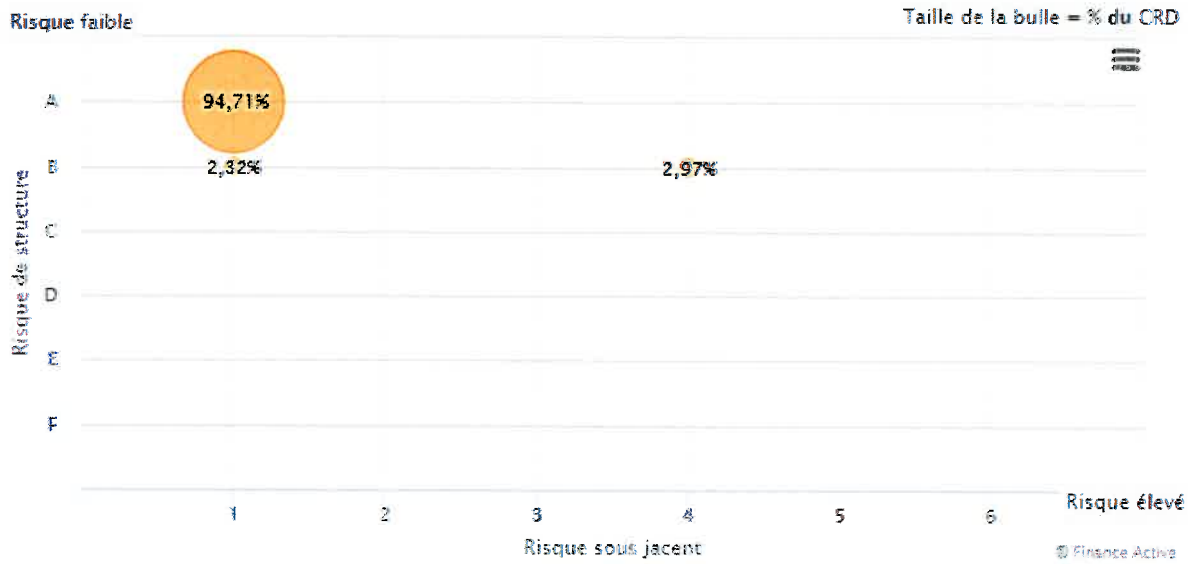

SOUS-PRÉFECTURE
de MULHOUSE